





0471/580.708

PEB - Contrôle Electrique

www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 2905

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique B1 / 1B1 existante			
N° de rapport : 23/1010 22/03			
a la controle périodique			
Type d'habitation amaison appartement autres:			
Type d'habitation amaison appartement autres:			
Personne sur place :			
Advantage to the visite of the state of the			
Agresse de la visite : A démission : 200 Péférences client :			
Demandeur :			
Référentiel réglementaire : RGIE art. 🗆 2/1 a 2/6 bis et derogations de 2/1 bis 🗅 2/6			
Reference procedure 60001 E0 BEE010111 2001 1 0 1 1 2 1			
<u>Description de l'installation visitée</u> : Tension d'utilisation			
Tension d'utilisation : 4 Protection générale du branchement : ✓ A Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux : // 3			
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	En ordre	Pas en	n.a. ou
Description	Enoldie	ordre	dérog.
		ordre	derog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	
Etat du matériel électrique installé	X		
Mesures de protection contre les contacts directs	X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des			
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test	,		
Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé	a		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	X		1
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	d		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	~		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle		10	X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	N		
Resistance disolement generale pai rapport a la terre :	2		
Résistance de dispersion de la prise de terre :Ω Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individ	uel de l'agen	t SOCOTEC F	BELGIUM asb
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier equipement marvid	der de rageri	100001202	,,
Manquements / Notes :		(a/)	
* Absence de plan i lechique de	Plant	Valla	t or
A A Dence de pour les fue le			,
110000000000000000000000000000000000000			
 Conclusion : ☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain 	contrôle pér	iodique est à	offectuer
dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.			
The visite of last rights and last rights and the conformal and prescriptions du R.G.L.F. Une visite complementaire est a			
exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de			
vente.			
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter			
par le même organisme en vue de complèter le dossier.			
None de demandeur pour réception :			
Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,			
10 aw			
A CONTRADO			
CUFFARO			
Society Domenico			
SOCOTEC			

RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215 - V8

1/2